SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations, etc., d'une épicerie et buvette

Mary Rita Conway vs Hector J LeBlanc No 35,909

Doris Mfg Co vs Hector J LeBlanc No 35,360

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — En vertu de deux writs de vente à moi adressés par l'Honorable Premier Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à vendre à encherre publique après désignée, à savoir:—Dans mon étude rue St Anne entre les rues Rampart et Burgundy, le MARDI 26 octobre 1909 à 10 heures A. M. le contenu et installations consistant d'une EPICERIE ET BUVETTE et fixtures y contenus et situés dans la maison ci-après désignée comprenant comptoirs, vitrines, glaces, tables, chaises, balances, machine à café, réfrigérateur et autres effets.

Dans la maison ci-après désignée, à savoir: No 1201 rue Bourbon entre les rues Conti et Bienville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Irving R Saal, avocat pour Mayer Brown & Co

J Alex Spearing, avocat pour Doige Mfg Co 13 oct—13 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Cinquième District.

Dame Marie Patterson

(Dame) autorisée par les cours Morgan Bermuda et Segura.

vs

Dr Wm H Riley vs Charles Weinberger

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 90,464 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 octobre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaines lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et issues dépendances y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les Nos trois et quatre dans l'îlot No treize, borné par les rues Patterson (Valeri, maintenant Morgan, Bermudez, maintenant Bermuda, et Segura (Union et Salcedo), dans la Première Section de dite lots sont contigus et mesurent chacun sur la rue Patterson trente et un pieds un pouce et neuf lignes de face à ladite rue Patterson trente et un pieds, un pouce et six lignes en largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No trois étant cent et huit pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot No Deux et cent huit pieds deux pouces sur la ligne de côté du lot No Quatre et ledit lot numéro quatre a cent huit pieds et deux lignes sur la ligne du lot No Trois, et cent sept pieds sept pouces et neuf lignes sur la ligne de côté du lot No Cinq, lesdits lots d'après un plan dressé par C. D Hemenway, voyer, le 10 septembre 1846, déposé en l'étude de H. P. Caire, arpenteur, un numéro en cette ville, et un autre plan, également numéro américaine, mesuré par C C Le Vasseur, voyer, daté du 11 juin 1900, et annexé à un acte passé devant Wm C. Seymour, notaire en cette ville le 24 janvier 1903.

Dans cette affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

J. H. Fergason, avocat pour le demandeur.

17 sept—17 19 24—oct 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District

No —— rue Tchoupitoulas, entre les rues Philip et Soraparu (l'îlet dans le fond étant la rue Rousseau)

Michael Beyersdorffer vs Andrew Hauser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90,376—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 novembre 1909 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant, en mesure américaine, vingt un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt huit pieds, quatre pouces et une ligne sur une ligne de la propriété No 771, cent quatre-vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Soraparu et vingt un pieds sept pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes et particulières les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété ci-dessus décrite formant partie de deux lots de terre désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, daté le 2 février 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire.

Dans dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Foster, Milling & Godchaux, avocats pour le demandeur.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une Buvette et Restaurant:

Cash Register et Licences d'Etat et de Ville de 1909.

Consumers Brewing Company vs Joe Virgets.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,000—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 octobre 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI, le 26 octobre 1909 à 10 30 heures A. M, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux (rez-de-chaussée) No 242 rue N. Rampart et 1036 rue Conti (seulement)—Le contenu et installations, meubles, marchandises, etc, de la Buvette et Restaurant sur les lieux d'après un inventaire enregistré.

1 Cash Register

1 Licence de Ville de $500. 1 Licence d'Etat de $200 pour Buvette pour les blancs pour l'année 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Edgar M Cahn & Edward M Robbert, avocats pour la demanderesse.

14 oct—14 20 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Formant l'encoignure des rues Claiborne et Dauphine mesurant et bornée par les rues Magnolia et Premier

Augustus et Frederic

vs

Adolphe Cla and vs St Martin and Baptiste Charles

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89 208—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 octobre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville désignés comme lots Nos trois et quatre dans l'îlot No cent trente-huit, lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de front sur la rue Magnolia sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et numérotés officiellement sur un plan dressé par Numa Pilié, arpenteur, le 10 mai 1909, déposé en l'étude de Numa Pilié, notaire, sous le No 3 formant l'encoignure des rues Claiborne et Dauphine et celle dite lots par la rue Magnolia et Premier, d'après un plan annexé à un acte passé par devant Andrew Hero Jr, notaire public, le [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Henry G Stewart, avocat pour le demandeur.

17 oct—15 22 29—nov 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District

Portant le Numéro Municipal 1716 rue Columbus, entre les rues Roman et Derbigny

Jean Bruno vs Auguste Hilard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 90 501—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 4 novembre 1909 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon dépendant situés dans le troisième District de cette ville dans l'îlet No 762 borné par les rues Columbus, Derbigny, Roman et Roman désignés par les numéros un et deux, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun vingt quatre pieds front sur la rue Columbus sur cent cinquante sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles J. Théard, avocat du demandeur.

1er oct—1 8 15 22 29—nov 4

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Premier District

Portant le No [illegible] rue Bayou entre les rues Dauphine et Burgundy

Mme Margaret Badger vs Mme Marie Bo [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 octobre 1909 à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 223 nouvellement No 13 borné par Governor Bourdon, rue Bourgogne, Dauphine et Bayou, ladite portion de terre est composée des portions des lots No 8 et 9 10, 11 et 12 du plan original et désigné par la lettre A sur un engagement fait par A. de Armas, 14 avril 1965, et mesuré à un acte passé pardevant Fred Lodge, notaire, maintenant ladite portion de terre mesurée en mesure américaine, cinquante pieds de face à la rue Dauphine sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et numérotés officiellement sur un plan dressé par Numa Pilié, arpenteur, le 10 mai 1909, déposé en l'étude de Numa Pilié, notaire, sous le No 3 formant l'encoignure des rues Claiborne et Dauphine et celle dite lots par la rue Magnolia et Premier, d'après un plan annexé à un acte passé par devant Andrew Hero Jr, notaire public, le [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Legier & Gueymard, avocats du demandeur.

24 sept—24—oct 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Formant le coin de la rue Dauphine et de Governor Bourdon.

Mesurant portant le No numéro 4[illegible] rue Dauphine.

[illegible] vs Jeanne Lee

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 86 766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 octobre 1909 à midi, dans la propriété ci-après désignée, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 223 nouvellement No 13 borné par Governor Bourdon, rue Bourgogne, Dauphine et Bayou, ladite portion de terre est composée des portions des lots No 8 et 9 10, 11 et 12 du plan original et désigné par la lettre A sur un engagement fait par A. de Armas, 14 avril 1965, et mesuré à un acte passé pardevant Fred Lodge, notaire, maintenant ladite portion de terre mesurée en mesure américaine, cinquante pieds de face à la rue Dauphine sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et numérotés officiellement sur un plan dressé par Numa Pilié, arpenteur, le 10 mai 1909, déposé en l'étude de Numa Pilié, notaire, sous le No 3 formant l'encoignure des rues Claiborne et Dauphine et celle dite lots par la rue Magnolia et Premier, d'après un plan annexé à un acte passé par devant Andrew Hero Jr, notaire public, le [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

James B Kenner Jr, avocat du demandeur.

2 oct—23 e 15 22 29—nov 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Formant le coin de la rue Dauphine et de Governor Bourdon.

Mesurant portant le No numéro 4[illegible] rue Dauphine.

[illegible] vs Jeanne Lee

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 86 766—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 octobre 1909 à midi, dans la propriété ci-après désignée, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 223 nouvellement No 13 borné par Governor Bourdon, rue Bourgogne, Dauphine et Bayou, ladite portion de terre est composée des portions des lots No 8 et 9 10, 11 et 12 du plan original et désigné par la lettre A sur un engagement fait par A. de Armas, 14 avril 1965, et mesuré à un acte passé pardevant Fred Lodge, notaire, maintenant ladite portion de terre mesurée en mesure américaine, cinquante pieds de face à la rue Dauphine sur cent quatre vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et numérotés officiellement sur un plan dressé par Numa Pilié, arpenteur, le 10 mai 1909, déposé en l'étude de Numa Pilié, notaire, sous le No 3 formant l'encoignure des rues Claiborne et Dauphine et celle dite lots par la rue Magnolia et Premier, d'après un plan annexé à un acte passé par devant Andrew Hero Jr, notaire public, le [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Legier & Gueymard, avocats du demandeur.

24 sept—24—oct 1 8 15 22 29

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK. N. J.

CHARTER

[illegible] STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF [illegible] BE IT KNOWN That on this [illegible] day of February A D 1909 before me [illegible] Notary Public duly commissioned and qualified within and for the Parish of Orleans in the State aforesaid and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereinafter subscribed who declared that they have formed themselves into a corporation under the laws of the State of Louisiana for the organization of which they have made and signed articles of incorporation bearing date the 1st day of February A D 1909 which articles are in the following words and figures to wit:

ARTICLE I.

The name and style of the corporation hereby formed is [illegible] W Sloan & Co LIMITED and the name under which it is to do business is [illegible] LIMITED and the domicile of the corporation for the purpose of the suits and service of process is in the City of New Orleans Louisiana. The duration of the corporation is fixed at twenty five years from and after the date of the filing of these articles of incorporation for record in the office of the Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans and the corporation shall have the right to be dissolved before the expiration of said term of twenty five years upon the vote of two thirds in amount of the shareholders at a meeting called for the purpose and held in accordance with the by laws of the corporation.

ARTICLE II.

The domicile of the corporation shall be in the City of New Orleans Louisiana. Citations and other process shall be served on the President of the Company or in his absence on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The nature and purposes for which the corporation is organized and the nature of the business to be transacted by it are hereby declared to be the manufacturing of the products of pine timber and selling it either in orders and the exporting of cotton and other commodities and also of advancing money on cotton and other commodities to act as agent or attorney in fact for any individual firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities to buy sell receive and dispose of by consignment transfer hypothecate or own and deal in property corporeal or incorporeal, choses in action, bills of exchange or otherwise, to borrow money and to pledge mortgage or hypothecate any property belonging to it or in which it may have an interest in its own name or on its own account or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The amount of the capital of the corporation is hereby fixed at Seven Hundred Thousand ($700,000.00) Dollars and the capital stock is divided into seven thousand (7000) shares of the par value of One Hundred ($100.00) Dollars each which shall be paid for in cash or by conveyance of real estate merchandise or property at the time that the same is subscribed. A transfer of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates purporting to show the same to be presented by the owners. The Company shall have the right to commence business when [illegible] total capital stock of the said corporation [illegible] thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of the corporation shall be vested in a President a Secretary and Treasurer and one Lieutenant who shall constitute a Board of Directors and shall be elected at a regular meeting of the shareholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot and held at the office of said corporation and the appointments of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote to be cast by the owner either in person or by proxy and a majority of the votes cast shall elect. The corporation may also be represented at shareholders meetings by such directors thereof as may be duly authorized by a power of attorney executed for that purpose. Each annual meeting shall be held on some day thereafter as provided. Until the said first annual meeting the Board of Directors of the Company shall be composed of the following persons to-wit: E. W. Sloan, A. Frank, a Fugh and S. P. Sloan, with the said E. W. Sloan as President, the said A. Franklin Fugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No shareholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or debts of said corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him nor shall any more advantageous engagements have the effect of rendering this charter void or of exposing a shareholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise the business and affairs of the corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the shareholders at a meeting called after ten days notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each shareholder or his fully authorized agent, said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be sworn and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

The seat of incorporation may be changed, modified or moved or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the shareholders convened for such purpose after ten days notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hutchinson Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after on reading of these presents.

Signed H. W SLOAN
Signed A. FRANKLIN FUGH.
Signed S. P SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H KENNER.
D. W WILCOX.
Signed ERNEST V. FLORANCE.
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans Book 843, February 14th 1906

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.